

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-517/SG/FP autorisés à subir les épreuves du concours direct d'accès au corps des agents d'exploitation du eadre territorial des Postes et Télécommunications.

n° 69-517/SG/FP

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
13 septembre 1969

Numéro JO
n° 21 du 10/10/1969

Date du numéro
10 octobre 1969

TEXTE INTÉGRAL

MM. Ahmed Abdourahman Chaker (Sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physique) ; Ahmed Houssein Salem. (sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physique); Ahmed Obsieh Robleh (sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physique); Ahmed Walie Samatar (sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physique): Hassan Issa Gabobé (sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physique): Nour Iftine Ali (sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physidue) : Ibrahim Ismael Mouhoumed (sôus réserve de la production du certificat de nationalité et de la reconnaissance de son aptitude physique) ; Kamil Ali Kamil (sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physique) ; Mohamed Aleo Mohamed (sous réserve de la production des pièces réglementaires et de la réconnaisancé de son aptitude physidue) ; Mohamed Hassan Elmi (sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physique); Mouhoumed Youssouf Mohamed (sous réserve de la production de la C.I.F. du certificat dé nationalité et de la reconnaissance de sôn aptitude physique) ; Youssouf Ibrahim Hassan (sous réserve de là production de toutes les pièces réglementaires ét de la réconnaisance de son aptitude physique). Tous lés candidats devront être présents à l'école primaire du boulevard de la République lé mardi 28 octobre 1969 à 15 h. 30.

Le Ministre des Affaires intérieures,Président du Conseil de Gouvernemeft p. i.,AHMED DINI AËHMED.